

Votre Contact :

Clémence GILLIARD

Faculté de Médecine Lyon Est

Scolarité 1^{er} cycle FGSM2-3

Université Claude Bernard Lyon 1

8, Avenue ROCKEFELLER

69373 Lyon Cedex 08

France

(0)4 78 77 75 95

Scolarite.FGSM3.LyonEst@univ-lyon1.fr

Lyon, le 2 juillet 2024

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant l'année universitaire 2024-2025 en FGSM3.

[1/ Inscription administrative par le web pour les étudiants en formation initiale :](#)

A. Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Avant de procéder à l'inscription administrative, tout étudiant doit fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC, la **Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**.

Cette contribution de 103 euros devra être réglée via le lien suivant avant toute inscription :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de la CVEC mais ils doivent **obligatoirement entreprendre la démarche pour obtenir une attestation d'exonération** pour réaliser leur inscription administrative en ligne.

NB : L'étudiant relevant de la **formation continue** n'est pas concerné par la CVEC.

B. Procéder à l'inscription sur Mascol

Pour procéder ensuite à votre inscription :

- Vous connecter à partir du lien suivant : <https://mascol.univ-lyon1.fr/login>
- Les dates d'inscription : du 15 juillet 2024 au 25 juillet 2024 puis réouverture à partir du 19 août 2024. *Durant la période estivale le serveur web ferme le jeudi 25 juillet 2024 au soir et réouverture le lundi 19 août 2024 dans la matinée.*

Attention : Les accès aux modules de cours et au blog de scolarité de FGSM3 (où sera entre autre publié le planning) sont conditionnés par votre inscription administrative. Nous vous invitons donc à réaliser votre IA web avant la rentrée universitaire pour y avoir accès.

Pour plus d'informations sur vos inscriptions vous pouvez consulter la page dédiée de l'Université :

<https://www.univ-lyon1.fr/formation/inscription-et-scolarite>

C. Dépôt des pièces justificatives :

Les pièces justificatives obligatoires devront être déposées sur le portail : <https://mascol.univ-lyon1.fr/login>.

Important : Votre certificat de scolarité et votre justificatif de droits payés pourront être télécharger sur l'application MASCOL **uniquement après validation des pièces téléversées.**

Les pièces justificatives seront à fournir au format numérique lors de l'inscription administrative sur le site web :

- La responsabilité civile mentionnant que vous êtes couvert durant les enseignements et lors d'un stage effectué dans le cadre de votre formation (obligatoire pour tous les étudiants et pour les stages en milieu hospitalier),
- l'attestation conditionnelle/définitive de Bourse sur critères sociaux (étudiants boursier(es) seulement
- l'attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- l'attestation Ministère Jeunesse et Sport (pour les sportifs de haut niveau)

2 - Etudiant en transfert à Lyon Est ou nouvelle inscription suite reprise de cursus (étudiants issus de la passerelle) ou formation continue :

L'étudiant arrivant d'une autre faculté (métropole ou DOM-TOM) ou reprenant son cursus (hormis les étudiants en césure ayant eu une inscription administrative en 2023-2024) ne pourra pas s'inscrire sur le web.

Procédure pour l'inscription :

1) PRE-INSCRIPTION

L'étudiant procède à sa pré-inscription sur <https://candetpreins.univ-lyon1.fr/spm/login>

Une fois la pré-inscription effectuée, merci de bien vouloir transmettre à cette adresse Scolarite.FGSM3.LyonEst@univ-lyon1.fr les documents suivants sous format PDF :

- La **responsabilité civile** mentionnant qu'il est couvert durant les enseignements et lors d'un stage effectué dans le cadre de sa formation (obligatoire pour tous les étudiants et pour les stages en milieu hospitalier),
- **L'attestation conditionnelle/définitive de Bourse** sur critères sociaux, le cas échéant
- L'attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus (**CVEC**)
- L'attestation Ministère Jeunesse et Sport (pour les sportifs de haut niveau)
- copie de la carte d'identité
- 1 photo d'identité

Important : l'étudiant doit s'acquitter de la CVEC **avant** son rendez-vous à la scolarité (via le lien suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>) sauf s'il s'inscrit dans le cadre de la formation continue.

2) INSCRIPTION

Nous vous demandons de réaliser ces actions **rapidement** afin de convenir ensuite d'un **rendez-vous à la scolarité pour finaliser votre inscription administrative et régler vos droits de scolarité.**

Merci de venir au rendez-vous fixé muni d'un **chèque de 175 euros** afin de procéder au règlement de vos droits de scolarité. (Attention : Nous ne pourrions pas procéder à votre inscription sans ce moyen de paiement, uniquement les chèques sont acceptés).

A l'issue de l'inscription administrative, l'étudiant devra activer son compte informatique sur <https://sesame.univ-lyon1.fr/> afin d'avoir accès aux outils informatiques mis à votre disposition par l'Université (messagerie, emploi du temps, plateforme MOODLE...)

Il faut compter un délai de 24/48 h pour l'activation du compte informatique.

Etudiants en difficultés financières :

En cas de difficulté financière pour payer les droits d'inscription, vous avez la possibilité, si vous vous inscrivez en ligne, de payer en trois mensualités sinon il est conseillé à l'étudiant de se diriger vers le service de l'assistante sociale du CROUS pour une prise de RDV. Un échéancier peut être préconisé par l'assistante sociale. Dans ce cas, l'étudiant signera un échéancier en lien avec le bureau des droits universitaires de l'agence comptable. Avec une copie de son échéancier, il contactera la scolarité pour confirmer son inscription.

2/ Dates de rentrée :

- **Début des cours** : Jeudi 29 Août 2024
- **Début des stages hospitaliers** : Lundi 9 septembre 2024
- **Réunion de rentrée** (en présentiel) : Jeudi 29 Août 2024 18h-19h en Amphi A et rediffusé en Amphi B (Bâtiment Cier)

3/ Choix des stages hospitaliers :

Les choix des stages des FGSM3 se feront le **mardi 3 septembre 2024**.

Ces choix se font à distance pour les stages d'automne-hiver-printemps 2024-2025.

Chaque étudiant devra se connecter à distance aux horaires de passage qui leur seront transmis ultérieurement avec la procédure sur le blog des scolarités sur MOODLE.

L'application des stages sera mise à jour avant les choix par le bureau des stages hospitaliers et de médecine générale.

Important : l'étudiant devra s'être inscrit administrativement avant de procéder au choix en ligne.

Obligations relatives à votre stage :

Temps de présence en stage des étudiants des FGSM3 (conformément à la réglementation) : 6 semaines à mi-temps le matin.

Obligations de service : 5 matinées obligatoires par semaine.

Bénéfice des vacances universitaires.

Cas des étudiants partant en semestre ERASMUS :

- Les étudiants en ERASMUS au S5 choisissent uniquement un stage de printemps.
- Les étudiants en ERASMUS au S6 choisissent uniquement un stage d'automne.

Il ne sera pas possible pour ces étudiants de choisir d'autres périodes de stages en raison de l'organisation des services hospitaliers.

4/ Informations concernant les UELC et les modalités d'inscription au sport – secteur santé

Feront l'objet d'un courrier séparé du bureau des UELC (Katy Robbe : katy.robbe@univ-lyon1.fr ou scolarite-uelc@univ-lyon1.fr)

5/ Informations pratiques

Fermeture du Service scolarité 1^{er} cycle et du bureau des stages : du 27 juillet 2024 au 18 août 2024 inclus.

Fermeture du Bureau de la mobilité étudiante : du 27 juillet 2024 au 18 août 2024 inclus.

Vacances scolaires en FGSM3 :

Vacances de Noël : Dimanche 22/12/2024 – Dimanche 05/01/2025

Vacances d'hiver : Dimanche 02/03/2025 – Dimanche 09/03/2025

Vacances de printemps : Dimanche 27/04/2025 – Dimanche 04/05/2025

Pont de l'Ascension : Jeudi 29/05/2025 – Dimanche 01/06/2025

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances.

La scolarité FGSM3

